

**Délibération du Conseil Municipal****N°2026/44****Portant modification du tableau des emplois au
29.04.2026**Nombre de conseillers en
exercice : 23Présents : 21
Représentés : 2
Votants : 23
Absent : 0Date de la convocation :
23.04.2026Date affichage :
23.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente-trois, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN.

Présents : Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN, Christelle SAVELLI, Guillaume FREUDO, Emmanuelle VIALE, David LIBOUBAN, Virginie POITEVIN, Jean-Christophe COMOR, Ingrid LORENTE, Philippe QUILICHINI, Lydie LABORDE, Alexandre REBOUL, Marie-Paule GIRAUDO, Siegfried HUGUET, Vanessa DUMONT, Julien LUQUE, Delphine KOSOWSKI, Michel GROS, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie, WETTER Pierre VENEL.

Procurations : Manon ANQUET donne procuration à Christelle SAVELLI
Léo MANESSE donne procuration à Lydie LABORDE

Absent : /

Secrétaire de séance : Guillaume FREUDO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2026/10 en date du 23 février 2026,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 23 février 2026,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée municipale qu'il appartient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.


Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

✓ **DE CREER les emplois suivants :**

- ✓ 1 directeur/trice général des services (35h00) – Attaché (recrutement)
- ✓ 1 directeur/trice général des services (35h00) – Attaché principal (recrutement)
- ✓ 1 adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe (avancement de grade)

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois permanents à temps complets et non complets ainsi modifié,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 29.04.2026				
EMPLOIS	GRADES PAR FILIERES <i>autorisés par l'organe délibérant</i>	EFFECTIFS		
		Nombre d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb d'emplois non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur/trice Générale des services	Attaché	1	0	1
Directeur/trice Générale des services	Attaché principal	1	0	1
Coordinatrice-Directrice Générale des services	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Responsable de la gestion comptable	Adjoint Administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	0

Responsable des ressources humaines	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1	Envoyé en préfecture le 04/05/2026	
Responsable urbanisme	Adjoint Administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1	Reçu en préfecture le 04/05/2026	
<i>Responsable urbanisme</i>	<i>Adjoint Administratif territorial principal 1^{ère} classe</i>	<i>1</i>	Publié le 0	
ID : 083-218301083-20260429-CM_2026_44-DE				
Gestionnaire administrative polyvalente	Adjoint Administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable des affaires juridiques et financières	Adjoint Administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
TOTAL		9	6	3
FILIERE CULTURELLE				
Responsable médiathécaire	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
TOTAL		1	1	0
FILIERE TECHNIQUE				
Responsable adjoint des services techniques	Adjoint technique territorial	1	1	0
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial	1	1	0
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial	1	1	0
TOTAL		7	6	1
FILIERE ANIMATION				
<i>Directrice ALSH</i>	<i>Animateur</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
Directrice ALSH	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Animatrice-directrice adjointe	Adjoint d'animation territorial	1	1	0
Animatrice	Adjoint d'animation territorial	1	1	0
Animatrice	Adjoint d'animation territorial	1	1	0
Animatrice	Adjoint d'animation territorial	1	1	0
TOTAL		5	5	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Responsable du service de police municipale	Brigadier-chef principal	1	1	0
Agent de police municipale	Brigadier-chef principal	1	1	0
TOTAL		2	2	0
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Agent administratif bureau état-civil	Adjoint Administratif territorial principal 1 ^{ère} classe 31h30/hebdo	1	1	0
<i>Chargée d'accueil et de gestion administrative</i>	<i>Adjoint Administratif territorial principal 1^{ère} classe 30h/hebdo</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
Responsable bureau CCAS	Adjoint Administratif 30h/hebdo	1	1	0
TOTAL		3	2	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
TOTAL		3	3	0
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe 30h/hebdo	1	1	0
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 20h/hebdo	1	1	0
<i>Agent d'entretien des locaux</i>	<i>Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 28h/hebdo</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 20h/hebdo	1	1	0
TOTAL		4	3	1
TOTAL GLOBAL		33	28	5

La ROQUEBRUSSANNE, le 30 avril 2026

Le Maire
Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le **Le secrétaire de séance,**
ID : 083-218301083-20260429-CM_2026_44-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :